



Délai précis d'un CDD dépassé, serais-je en CDI ce lundi ?

Par **byron**, le **31/05/2014** à **08:51**

Bonjour,

Je suis actuellement dans une société qui m'emploie en CDD de 6 moi qui a déjà été renouvelé une fois par avenant. Il se terminait ce 31 mai.

Je suis prévu sur le planning de juin et doit donc retourner à mon poste ce lundi. Je rappelle que le terme précis de rupture du contrat était au 31 mai.

D'après ce que j'ai pu lire sur d'autres forum, dois-je attendre 2 jours pour voir mon contrat requalifié en CDI ou suis-je considéré en CDI dès la première heure de travail ?

Merci pour vos réponses.

Cordialement